



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250403-D2025_04_06-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2025

Délibération n° 2025-04-06

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 28 mars 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Julie SUBTIL,
Isabelle MOREL donne procuration à Gilles PERDRIX,
Aurélie DENIAU donne procuration à Marie-Eve SOUPE.

Absent excusé : M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Philippe BEREZIAT.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 13 - Représentés : 5 - Votants : 18.

Objet : Requalification de la Rue des Adams et du chemin des Fontaines – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire rappelle que suite à l'étude de mobilité et de sécurisation à l'échelle de la commune, il a été prévu un aménagement « pilote » d'un tronçon préfigurateur, de l'aménagement de nos voiries communales à partir du cœur de village de Cras et particulièrement de la rue des Adams et du chemin des Fontaines. Cet aménagement servant à terme de modélisation sur la commune et intègre le partage des voiries entre les véhicules motorisés et une circulation douce (type chaussée centrale à voie banalisée (CCVB)).

Dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL INTERRA Maitrise d'œuvre AINTEGRA différentes réunions de travail COPIL et d'échanges ont eu lieu pour aboutir aux études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif. Dans ce cadre et afin de gérer la problématique des eaux pluviales, le projet initial est étendu au chemin des Fontaines.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- La gestion des eaux pluviales de la rue des Adams et du chemin des fontaines,
- L'aménagement de la rue des Adams en double sens pour les véhicules motorisés via le principe de la chaussée centrale à voie banalisée (CCVB) avec plusieurs écluses au niveau des intersections et des sorties de lotissements,
- La réfection du chemin des fontaines,
- L'aménagement paysager,
- L'aménagement des signalétiques horizontales et verticales ainsi que le mobilier urbain.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 911 713.75 € HT.

Après présentation des plans, il est proposé au conseil municipal de valider l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 911 713,75 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

-  **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 911 713,75 € HT,
-  **AUTORISE** le lancement de la phase DCE,
-  **AUTORISE** le lancement de la consultation pour les marchés de travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

